

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Veterans Affairs Canada
Procurement & Contracting –
Attn: Sine MacAdam
sine.macadam@veterans.gc.ca

**AMENDMENT - REQUEST FOR
PROPOSAL**

**MODIFICATION - DEMANDE DE
PROPOSITION**

Proposal To: Veterans Affairs Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

**Proposition aux: Anciens Combattants
Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s)

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes

Comments - Commentaires

This requirement contains a security requirement

**Vendor/Firm Name and address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office – Bureau de distribution

Veterans Affairs Canada
Procurement & Contracting
Charlottetown, PEI
Canada

Title – Sujet ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ – MONUMENTS COMMÉMORATIFS CANADIENS À L'ÉTRANGER, FRANCE ET BELGIQUE	
Solicitation No. – N° de l'invitation 3000760918	Date 2023-08-14
AMENDMENT 001	
GETS Reference No. – N° de reference de SEAG -	
File No. – N° de dossier 1000507727	CCC No. / N° CCC - FMS No. / N° VME
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 14 :00 PM on – le 2023-08-29	Time Zone Fuseau horaire Heure avancée de l'est HAE
F.O.B. - F.A.B. <i>Plant-Usine:</i> <input type="checkbox"/> <i>Destination:</i> <input type="checkbox"/> <i>Other-Autre:</i> <input type="checkbox"/>	
Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Sine MacAdam	Buyer Id – Id de l'acheteur msmacada
Telephone No. – N° de téléphone : (902) 626-5288	FAX No. – N° de FAX N/A
Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : See Herein	

Delivery required - Livraison exigée See Herein	Delivered Offered – Livraison proposée
Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur Telephone No. – N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification de l'invitation

Titre: Évaluation de l'accessibilité – Monuments Commémoratifs Canadiens à l'étranger, France et Belgique

Modification de l'invitation 001

1. Cette invitation à soumissionner est par la présente modifiée comme suit:

DELETE

ANNEXE C

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

INSERT

ANNEXE C

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Instructions

Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de prouver qu'il se conforme à cette exigence.

- a. Le soumissionnaire doit savoir que la simple énumération de l'expérience sans donnée justificative décrivant où et comment cette expérience a été acquise ne représente pas une « preuve » pour les besoins de l'évaluation.
- b. Le soumissionnaire doit clairement démontrer dans la proposition la manière dont l'expérience ou les connaissances ont été acquises, étayées des curriculums vitæ et de toute documentation à l'appui nécessaire.
- c. Le soumissionnaire doit fournir des renseignements détaillés et complets indiquant où, quand et comment (par l'entremise de quelles activités et responsabilités) l'expérience mentionnée a été acquise. Afin de démontrer quand l'expérience a été acquise, le soumissionnaire doit indiquer l'année au cours de laquelle l'expérience a été acquise.

Critères techniques obligatoires

La soumission doit respecter les critères obligatoires précisés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de prouver qu'il se conforme à cette exigence.

Les soumissions qui ne respectent pas les critères techniques obligatoires seront jugées non recevables. Chaque critère technique obligatoire devrait être abordé séparément.

DÉFINITIONS

Aux fins de l'évaluation de ce critère, les lieux historiques nationaux peuvent se trouver dans presque tous les environnements, qu'ils soient ruraux, urbains ou sauvages; il peut s'agir d'espaces sacrés, de sites archéologiques, de champs de bataille, de maisons patrimoniales, de quartiers historiques et de lieux de découverte scientifique, pour n'en citer que quelques-uns. Ces lieux nous permettent d'en apprendre davantage sur l'histoire du Canada, notamment sur les diverses communautés culturelles qui en font partie, ainsi que sur l'histoire et la culture des peuples autochtones.

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES			
EXPÉRIENCE DE LA RESSOURCE REQUISE			
Le soumissionnaire doit établir la composition de l'équipe proposée. L'équipe proposée doit comprendre un chef de projet et jusqu'à un maximum de 5 ressources d'appui.			
Nombre	Description	SATISFAITE/NON SATISFAITE	COMMENTAIRES
CTO 1	<p>L'organisation doit avoir réalisé au moins une évaluation de l'accessibilité au cours des 5 dernières années.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir une liste des projets d'accessibilité réalisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Titre de l'évaluation b) Date c) Client d) Description de l'expérience liée au projet 		
CTO 2	<p>Le chef de projet proposé doit posséder au moins 3 années d'expérience en matière d'évaluation de l'accessibilité, acquises au cours des 5 dernières années.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience du chef de projet en fournissant ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Qualifications/certifications en matière d'évaluation de l'accessibilité; b) Projets <ul style="list-style-type: none"> i. Titre de l'évaluation ii. Date iii. Client iv. Description de l'expérience liée au projet 		

CTO 3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que les membres de l'équipe proposée possèdent de l'expérience en matière d'évaluation de l'accessibilité.</p> <p>Afin de démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants concernant au moins un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Titre de l'évaluation b) Date c) Client d) Description de l'expérience liée au projet 		
CTO 4	<p>Expérience du soumissionnaire ou du chef d'équipe de projet proposé en matière de réalisation d'évaluations de l'accessibilité sur des sites extérieurs, y compris, mais sans s'y limiter, des sentiers, des terrains, des bâtiments extérieurs, des installations et des infrastructures.</p>		
CTO 5	<p>Le chef d'équipe de projet proposé doit posséder une expérience en matière de réalisation d'évaluations de l'accessibilité concernant des lieux historiques nationaux ou des parcs nationaux du Canada.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir au moins un exemple d'expérience.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Titre de l'évaluation b) Date c) Client d) Description de l'expérience liée au projet 		

Critères techniques cotés (CTC) par points

Les soumissions qui répondent à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et cotées tel qu'il est indiqué dans les tableaux ci-dessous.

Les soumissionnaires doivent s'assurer de satisfaire aux exigences cotées d'une manière suffisamment détaillée, mais concise, pour permettre une évaluation approfondie. Les soumissions qui n'obtiennent pas le nombre de points minimums requis seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique coté doit être traité séparément.

	Critères techniques cotés :	N° de page	À des fins d'évaluation	
			Cote	Commentaires

CTC1	<p>Pour chaque année d'expérience possédée par le chef de projet proposé en matière de direction d'évaluations de l'accessibilité au-delà des 3 années d'expérience obligatoires décrites au CTO2. Le soumissionnaire se verra attribuer 1 point par an, jusqu'à un maximum de 2 points.</p> <p>Exemple : Expérience de chef de projet, 3 ans = CTO2 Expérience de chef de projet, 4 à 5 ans = 1 point Expérience de chef de projet, 5 ans et plus = 2 points</p>			Total des points pour CTC1 : 2
CTC2	<p>Expérience du soumissionnaire dans la réalisation d'évaluations de l'accessibilité dans un contexte international. Le soumissionnaire se verra attribuer 1 point par projet, jusqu'à un maximum de 2 points.</p> <p>Définition : L'expérience doit être liée à des projets étrangers ou à des projets canadiens réalisés à l'étranger.</p> <p>Exemple : Expérience internationale, 1 projet = 1 point Expérience internationale, 2 projets ou plus = 2 points</p>			Total des points pour CTC2 : 2
CTC3	<p>Le chef de projet proposé possède de l'expérience dans la réalisation d'évaluations de l'accessibilité supplémentaires concernant des lieux historiques nationaux du Canada ou des parcs nationaux du Canada (CTO5).</p> <p>Exemples : Lieu historique national ou parc national, 1 projet = CTO5 Projets supplémentaires visant des lieux historiques nationaux = 1 point Projets supplémentaires visant des parcs nationaux = 1 point Projets supplémentaires visant des lieux historiques et des parcs nationaux = 2 points</p>			Total des points pour CTC3 : 2
TOTAL Note totale possible = 6		Note maximale = 6 Note minimale = 3		

2. Cette l'invitation à soumissionner est par la prète modifié afin de fournir les questions et réponses suivantes:

Question 1

En raison de la date de clôture du 29 août 2023, il semblerait que les déplacements ne seront possibles qu'à la fin d'automne au plus tôt, même si la recherche et la planification des voyages commencent dès que l'avis est reçu. Est-ce que tous les lieux seront accessibles (et les centres d'accueil ouverts) en novembre ou en décembre, au besoin (j'aimerais voyager en octobre, mais je souhaite avoir une solution de rechange au cas où)?

Réponse 1

Tous les lieux commémoratifs sont accessibles toute l'année. Le Mémorial national du Canada à Vimy et le Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel sont également accessibles toute l'année. Les centres d'accueil sont aussi ouverts toute l'année, sept jours sur sept, sauf les jours fériés.

Question 2

Nous devons vérifier les codes du bâtiment locaux et les documents européens mentionnés. À quel point doit-on vérifier l'orientation et combien de mesures sur les lieux doit-on vérifier puisque normalement nous traiterions des niveaux d'accès bien plus élevés, conformément à la norme CSA B651-23?

Réponse 2

Au niveau fédéral, les normes liées à l'environnement bâti font référence à la norme sur la conception accessible pour l'environnement bâti du Groupe CSA (CAN/CSA B651-18), qui est une norme nationale du Canada. Comme norme nationale du Canada, elle est conforme aux normes internationales pertinentes ou incorpore ces dernières.

Notre objectif est de nous assurer que, pendant les évaluations de l'accessibilité des lieux, s'il y a une différence entre les normes européennes et canadiennes, celle-ci est indiquée dans le rapport pour que nous puissions incorporer la norme la plus élevée.

Question 3

À la page 28 de la demande de propositions, à la section CT3, pouvez-vous préciser si vous demandez un rapport complet comme exemple (c.-à-d., 150 pages d'une évaluation antérieure) ou si vous demandez seulement les détails d'une telle évaluation? Cela semble chevaucher le CT2 où nous dressons la liste de tous les projets; je voulais donc clarifier.

Réponse 3

Le CT2 demande un résumé de l'expérience du responsable de projet au cours d'une période de cinq ans tandis que le CT3 demande un résumé détaillé de l'expérience du responsable de projet concernant un projet précis. Pour le CT3, ACC a besoin d'une description d'un projet pendant lequel l'expérience a été acquise. ACC ne demande pas de copies de rapports complets fournis à des clients antérieurs.

Question 4

Puis-je demander des clarifications sur ce qui suit :

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT – SECTION B – FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE

Coût estimé mentionné : 20 000,00 \$

Ce montant est-il pour les déplacements seulement, les frais de consultation seulement ou les deux?

Réponse 4

Le coût estimé pour les frais de déplacement et de subsistance de 20 000 \$ vise les déplacements seulement, comme l'indique la section B de l'annexe B.

Les frais professionnels doivent être déclarés au tableau A, à l'annexe B.

Toutes les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doit être adressée à :

Nom: Sine MacAdam
No de telephone: 902 626 5288
Adress courriel: sine.macadam@veterans.gc.ca